



3 minutes pour les jeunes

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de trois minutes. Il vous apporte un éclairage bref mais précis sur une thématique concernant l'enfance ou la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question, par courriel (ekkj-cfej@bsv.admin.ch), par téléphone (031 322 92 26) ou sur www.cfej.ch.

En vous souhaitant une excellente session de printemps 2014

Pierre Maudet, président de la CFEJ

Les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un système de bourses équitable

Le Conseil national traitera le 18 mars prochain l'initiative sur les bourses de l'Unes (13.058). La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) estime urgent de renforcer les aides à la formation au niveau national. Elle appelle donc le Conseil national à entrer en matière sur le contre-projet et à accepter les propositions d'amélioration élaborées par la commission CSEC-N. Elle estime également indispensable d'augmenter les contributions fédérales, afin d'inciter les cantons à respecter des standards minimaux et promouvoir ainsi un système plus équitable pour les jeunes.

Dans son rapport « Jeune et pauvre : un tabou à briser », la CFEJ avait critiqué le retrait de la Confédération en matière d'aide à la formation, notamment la baisse drastique des contributions fédérales accordées aux cantons. Elle demandait une réglementation nationale qui garantisse des conditions identiques pour tous les jeunes en Suisse et un système basé sur des bourses plutôt que sur des prêts.

Pour une harmonisation matérielle des aides à la formation à l'échelon national...

La CFEJ salue donc le fait que le Conseil fédéral ait soumis un contre-projet à l'initiative sur les bourses et que la commission en charge ait proposé des améliorations. La CFEJ est particulièrement favorable au fait de lier les contributions fédérales au respect des standards minimaux fixés dans le concordat sur les bourses d'études. Le renvoi à l'article 15 du concordat contribue à renforcer l'harmonisation matérielle au niveau suisse. Cela répond non seulement à une revendication de la CFEJ, mais également à une des principales exigences de l'initiative de l'Unes.

... avec une augmentation significative des contributions fédérales ...

Pour la CFEJ, l'effet d'harmonisation ne pourra cependant pas être atteint si le montant des contributions fédérales reste au même niveau qu'aujourd'hui. Actuellement, la Confédération ne couvre plus qu'à hauteur de 8% les dépenses des cantons. En 1990, la Confédération soutenait encore les cantons à hauteur de 40% ! C'est pourquoi la CFEJ appelle le Conseil national à soutenir la proposition de minorité qui demande une augmentation significative des contributions fédérales (Art. 5, minorité Quadranti).

... et moins d'inégalités entre les filières de formation

La CFEJ soutient également la possibilité d'introduire des « contributions fédérales directes » dans les domaines où il existe un intérêt public prépondérant. Ce complément pourrait permettre de répondre à des besoins urgents en matière de formation, par exemple dans des branches qui manquent de relève professionnelle (santé, enseignement, technique). Il pourrait également permettre de développer des modèles de soutien plus spécifiques, par exemple à l'attention des jeunes qui suivent une filière de formation professionnelle supérieure. Ces derniers, ayant déjà achevé une première formation professionnelle, bénéficient en effet rarement des aides à la formation. Des contributions fédérales pourraient donc contribuer à diminuer les inégalités entre les filières de formation.